

De Gaulle et l'Europe

Auteur-e-s:

[Eric ANCEAU](#) ^[1]

Résumé

Le général De Gaulle conçoit l'Europe comme une construction géographique et historique incontournable. De la Seconde Guerre mondiale à son départ du pouvoir en 1969, il souhaite que les États qui la composent s'associent et coopèrent étroitement car il voit en elle un démultiplicateur de leur puissance, en particulier pour la France. Cependant, il se montre hostile aux pertes de souveraineté, possible prélude à une vassalisation américaine.

Article

Homme de culture, de Gaulle conçoit l'Europe comme un produit de la géographie et de l'histoire qui fait fi des divisions artificielles et éphémères, héritées des guerres. Ainsi, l'Europe va, selon lui, de Gibraltar à l'Oural, comme il le répète maintes fois tout au long de sa vie. Après 1945, il refuse ainsi de prendre pour définitif le rideau de fer et d'assimiler l'Europe à l'Ouest, allié dans la guerre froide aux États-Unis et ennemi du bloc de l'Est. Il ne cherche pas pour autant à complaire à l'URSS, amputée dans ses propos de ses trois quarts orientaux. Du reste, il préfère toujours parler de Russie que d'URSS, car, dans son esprit, les régimes n'ont qu'un temps alors que les nations demeurent. À cette Europe au sens le plus large du terme doit revenir une place internationale éminente. Ainsi, dans son célèbre discours à l'Université de Strasbourg, le 22 novembre 1959, il lance : « Oui, c'est l'Europe, depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural, c'est l'Europe, c'est toute l'Europe, qui décidera du destin du monde ! » Il conçoit cette Europe historique et géographique comme un démultiplicateur de puissance pour les États qui la composent et qui constituent son horizon indépassable.

Pour cela, il faut que ces États, à commencer par les plus proches, se regroupent, comme il l'indique dans son discours d'Alger du 18 mars 1944. Il faut aussi que les plus puissants d'entre eux donnent l'exemple de la coopération. Dès le 10 décembre 1944, la France et l'URSS signent un traité de coopération mutuelle sous son égide. De Gaulle fonde aussi alors de grands espoirs sur la Grande-Bretagne même s'il est lucide sur la « relation spéciale » entretenue par Washington et Londres. Ses espoirs sont rapidement déçus. En revanche, dès lors que le spectre d'un Reich impérialiste est écarté, il s'efforce de replacer l'Allemagne dans le jeu. En évoquant pour la première fois, à Bordeaux, le 25 septembre 1949, l'idée d'une Confédération des peuples européens qui pourrait naître à la suite d'un grand référendum populaire organisé dans tous les pays d'Europe, il assigne une place décisive au couple franco-allemand. « Il y aura ou il n'y aura pas d'Europe, suivant qu'un accord sans intermédiaire sera, ou non, possible entre Germains et Gaulois. » Le duo qu'il constitue avec Adenauer, à partir de 1958, aboutit à la signature du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, point d'orgue d'une politique franco-allemande qui connaît par la suite des années plus difficiles en raison de l'atlantisme exacerbé que de Gaulle attribue aux successeurs du chancelier rhénan.

C'est ce même atlantisme, prélude probable, dans son esprit, à une vassalisation de l'Europe par les États-Unis, qui lui fait combattre, alors qu'il n'est plus au pouvoir dans les années 1950, le projet de CED (Communauté européenne de défense). Il est pourtant favorable à une défense européenne sur la base d'une alliance des forces armées d'États libres et souverains et qui prendrait la forme d'un

état-major combiné arrêtant les plans communs, attribuant les commandements et répartissant les moyens.

Revenu au pouvoir, il cherche à faire prévaloir l'idée d'une Europe de nations coopérant étroitement, y compris sur le plan politique, par le biais de concertations intergouvernementales régulières, mais farouchement indépendante vis-à-vis de l'extérieur et préservant la liberté de chacun grâce à la prise de décision à l'unanimité, comme il s'en ouvre devant le président du Conseil italien Fanfani dès le 7 août 1958. Il considère en revanche que les institutions du Marché commun et de l'Euratom dont il hérite « ont leur valeur technique, mais n'ont pas et ne peuvent pas avoir d'autorité et par conséquent d'efficacité politique ». Il en réproouve fondamentalement le caractère supranational. Or, dans quelque domaine que ce soit, « l'Europe supranationale c'est l'Europe sous commandement américain ». Dès 1960, il cherche à infléchir ces institutions en concertation avec Adenauer, mais il se heurte vite à plusieurs difficultés : la volonté contraire des États-Unis, le poids des questions de défense et leur articulation avec l'OTAN, le fonctionnement d'organes européens qui existent depuis plusieurs mois et commencent à trouver leur assiette, enfin, les résistances des milieux politiques dans et hors de France. La commission d'études dirigée par Christian Fouchet à partir de février 1961 propose dès l'automne suivant un plan en vue d'une politique étrangère et d'une défense communes sur une base de coopération intergouvernementale. L'hostilité franche des Pays-Bas, l'opposition d'une grande partie de la majorité d'Adenauer et ce, au sein même de l'Union chrétienne démocrate (CDU), et l'idée d'associer au projet la Grande-Bretagne, possible entrante dans le Marché commun et considérée désormais par le général comme le cheval de Troie des États-Unis, incitent celui-ci à aller à l'épreuve de force en infléchissant le plan dans un sens plus restrictif, en janvier 1962. Il fait disparaître un paragraphe prévoyant « le respect des structures prévues aux traités de Paris et de Rome instituant les Communautés européennes ». Sans surprise, les Cinq repoussent alors le plan Fouchet. La perspective d'une Europe politique s'éloigne durablement à la suite de la conférence de presse du 15 mai 1962 au cours de laquelle de Gaulle déclare : « Il ne peut pas y avoir d'autre Europe que celle des États, en dehors des mythes, des fictions, des parades. » Dès le lendemain, les cinq ministres du Mouvement républicain populaire (MRP) favorables à une Europe fédérale démissionnent du gouvernement. Dans sa vision de l'Europe, la Grande-Bretagne constitue un obstacle à l'influence française mais aussi à la cohérence géopolitique du continent pensé comme réunifié et émancipé du cadre bipolaire de guerre froide. Car la « perfide Albion » ne peut que servir en premier lieu les intérêts d'une relation transatlantique privilégiée scellée en 1915. De Gaulle refuse donc la candidature de la Grande-Bretagne, poussée par les États-Unis, à l'entrée dans le Marché commun en 1963 et 1967.

Il n'en demeure pas moins que, dans l'esprit du général, la construction européenne doit permettre à la France d'assurer sa place dans le monde en mettant fin aux blocages hexagonaux. S'il fait pratiquer par son gouvernement la politique de la chaise vide - absence de la France aux réunions du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE) - de juin 1965 à janvier 1966 pour éviter une « Europe des Américains », étant prêt à aller à la rupture en cas d'échec, car « mieux vaut l'indépendance qu'un Marché commun vassalisé », il se satisfait d'avoir obtenu gain de cause. Il se qualifie même en privé de « seul véritable Européen » et se glorifie d'avoir été celui qui a permis de donner vie à ce qui n'était « encore qu'un cahier de papier » dix ans plus tôt. À ce prix, l'élimination complète des droits de douane au sein de l'Europe des Six prévue par le traité de Rome devient effective au sein de la CEE le 1^{er} juillet 1968, avec dix-huit mois d'avance sur le calendrier initialement prévu. De Gaulle en vient même à envisager un élargissement graduel des compétences déléguées par les États souverains aux instances européennes à l'avenir et peut-être même l'émergence, à un siècle de distance, d'une nation européenne, à la condition que les Européens soient prêts à mourir pour l'idée européenne. On ne saurait ici faire la part du cynisme et de la conviction.

Bibliographie:

Gozard, Gilles, *De Gaulle face à l'Europe*, Paris, Plon, 1976.

Jouve, Edmond, « L'Europe de l'Atlantique à l'Oural », *Espoir*, n° 18, mars 1977, p. 14-20.

Maillard, Pierre, *De Gaulle et l'Europe, entre la nation et Maastricht*, Paris, Tallandier, 1995.

Vaïsse, Maurice, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle : 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998.

URL source:

<https://ehne.fr/article/epistemologie-du-politique/arbitres-et-arbitrage-en-europe-depuis-lepoque-moderne/de-gaulle-et-leurope>

Liens

[1] <https://ehne.fr/auteur/eric-anceau>